

AVIS DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU DU ROBINET

RÉGIE DU SDDEA - COPE de Balnot-la-Grange / Maisons-les-Chaource
Communes concernées : Balnot-la-Grange et Maisons-les-Chaource

Le 31 Mars 2022

Madame, Monsieur,

La dernière teneur en nitrates constatée dans l'eau distribuée sur votre service d'eau est supérieure à 50 mg/L, valeur de conformité fixée par la réglementation en vigueur.

Quels sont les risques relatifs à la consommation d'une eau contenant un taux de nitrates supérieur à 50 mg/L ?

La préfecture précise que la consommation régulière d'une eau présentant une teneur excessive en nitrates est susceptible à long terme d'engendrer des risques pour la santé du consommateur et plus particulièrement pour les femmes enceintes, les nourrissons de moins de deux ans et les personnes fragilisées par une maladie. Le principal risque sanitaire est la méthémoglobinémie, dit « syndrome du bébé bleu ».

Qu'est-ce que la méthémoglobinémie et pourquoi les nourrissons, femmes enceintes et personnes fragilisées par une maladie sont-elles plus vulnérables ?

Selon le Centre d'Information de l'Eau : « Le nitrate en lui-même n'est pas toxique. C'est la transformation des nitrates en nitrites qui peut, potentiellement, avoir un impact négatif sur la santé. Dans le sang, la présence de ces nitrites peut en effet provoquer la formation de « méthémoglobine », une forme d'hémoglobine incapable de transporter l'oxygène. Chez l'adulte sain, l'acidité gastrique réduit le développement de la flore bactérienne et donc la formation de nitrites. Le nourrisson, en revanche, est plus exposé à ce risque en raison de l'immaturité de son système digestif. Et, contrairement à l'adulte, [le nourrisson] ne peut retransformer la méthémoglobine en hémoglobine ».

De plus, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : « Parmi les autres personnes courant le risque de développer la méthémoglobinémie figurent les adultes ayant une prédisposition héréditaire, les personnes ayant des ulcères peptiques ou une gastrite chronique, ainsi que les patients sous dialyse. L'affection est aggravée par une infection gastro-intestinale ». Par précaution et en cas de doute, l'Agence Régionale de Santé ainsi que la Régie du SDDEA vous conseillent de consulter un médecin si vous êtes fragilisés par une maladie.

Par conséquent,

L'eau du robinet ne doit pas être consommée par :

- Les femmes enceintes,
- Les nourrissons de moins de deux ans
- Les personnes fragilisées par une maladie.

Les mesures suivantes ont été prises :

- **Immédiatement :**
Mise à disposition d'eau embouteillée à la population concernée dans la mairie de votre commune aux horaires indiqués sur place.
Nous vous demandons de vous inscrire en mairie pour vous faire remettre les bouteilles d'eau, à hauteur de 2L par personne et par jour.
- **A moyen terme :**
Le réseau d'eau potable de la Régie du SDDEA – COPE de Balnot-la-Grange / Maisons-les-Chaource fait l'objet d'un raccordement au réseau d'eau potable de la Régie du SDDEA – COPE de Bragelogne / Beauvoir. Cette interconnexion permettra la distribution permanente d'une eau conforme à la réglementation fin 2022.



RÉGIE DU
SDDEA

Pour toute information, veuillez contacter l'un des numéros suivants :

- **Relation usagers de la Régie du SDDEA** : 03.25.83.27.10
- **Mairie de Balnot-la-Grange** : 03.25.70.05.60
- **Mairie de Maisons-les-Chaource** : 03.25.70.06.93

La Régie du SDDEA - COPE de Balnot-la-Grange / Maisons-les-Chaource vous tiendra informé de l'évolution de la situation.

Le Président du COPE de Balnot-la-Grange / Maisons-les-Chaource

Gérard GUERY

Le Directeur Général de la Régie du SDDEA,

Stéphane GILLIS

NOTE D'INFORMATION AU RECTO